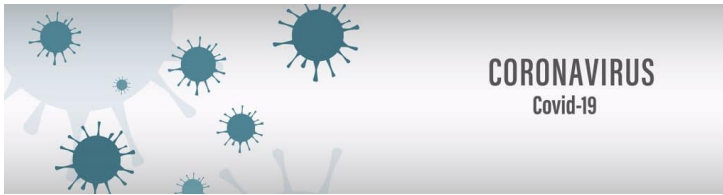


Covid-19 informations



Suite aux décisions du gouvernement, le département du Bas-Rhin passe en zone d'alerte maximale en raison de l'épidémie de coronavirus.

Principales mesures annoncées par le Premier ministre :

- un couvre-feu sera mis en place dans tout le département pour six semaines minimum de 21 heures à 6 heures à partir de vendredi 23 minuit.
- Il sera interdit de circuler sur la voie publique durant cet intervalle de temps, sauf sur dérogation pour les motifs autorisés.
Liste des motifs
- Des attestations numériques sont disponibles sur le site du gouvernement ou sur la nouvelle application #TOUSANTICOVID.
- Par ailleurs, il est préconisé d'appliquer la règle des 6 personnes quand on reçoit chez soi et de continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières, y compris dans la sphère privée.

L'attestation dérogatoire

- [Cliquez ici pour remplir en ligne votre attestation de déplacement dérogatoire](#)
- [Cliquez ici pour télécharger votre attestation de déplacement dérogatoire](#)
- Le justificatif de déplacement professionnel : [Cliquez ici](#)

Foire aux questions

Retrouvez sur une page dédiée les réponses aux questions les plus récurrentes sur le couvre-feu et le covid-19

En savoir plus

Site internet de la Préfecture du Bas-Rhin

[Site internet de Santé publique France](#)

[Site internet du Gouvernement](#)

